



Plan de mise en œuvre

Cadre d'élaboration
des politiques
de l'Ontario
en éducation des
Premières Nations,
des Métis et des Inuits



2014

Perspectives autochtones : un nouvel éclairage sur le curriculum



Imprimé sur du papier recyclé • 13-297 • ISBN 978-1-4606-3612-1 (imprimé) • ISBN 978-1-4606-3615-2 (PDF) © Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2014



accompagner chaque enfant
appuyer chaque élève



Ontario

La Fonction publique de l'Ontario s'efforce de faire preuve de leadership quant à l'accessibilité. Notre objectif est de nous assurer que tous les employés du gouvernement de l'Ontario et tous les membres du public que nous servons ont accès à tous les services, produits et installations du gouvernement. Ce document, ou l'information qu'il contient, est offert en formats substitués sur demande. Veuillez nous faire part de toute demande de format substitué en appelant ServiceOntario au 1 800 668-9938 (ATS : 1 800 268-7095).

Table des matières



Vision	3
Introduction	4
La voie de l'avenir	6
Première année :	
Stratégies et actions pour 2013-2014	8
Utilisation des données pour appuyer le rendement des élèves (Mesures du rendement 1 à 4)	9
Appuyer les élèves (Mesures du rendement 5 et 6)	12
Appuyer le personnel enseignant (Mesure du rendement 7)	14
Renforcement de l'engagement et de la sensibilisation (Mesures du rendement 8, 9 et 10)	16
Deuxième et troisième années :	
Stratégies et actions pour 2014-2015 et 2015-2016	18
Suivi des résultats et des progrès	20
Vers les objectifs de la Stratégie d'éducation autochtone	21

An equivalent publication is available in English under the title:

Implementation Plan: Ontario First Nation, Métis, and Inuit Education Policy Framework, 2014.

Cette publication est affichée dans le site Web du ministère de l'Éducation au www.ontario.ca/edu.



Le ministère de l'Éducation continue de progresser vers les objectifs du Cadre d'élaboration des politiques de l'Ontario en éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuits (le Cadre) par le biais d'une collaboration fructueuse avec des partenaires des Premières Nations, métis et inuits et des intervenants clés en éducation. Cette collaboration est essentielle pour réaliser les aspirations énoncées dans l'énoncé de vision du Cadre.

Vision

Les élèves des Premières Nations, métis et inuits de l'Ontario ont les connaissances, les compétences et la confiance nécessaires pour terminer leurs études élémentaires et secondaires, et suivre avec succès des programmes d'enseignement postsecondaire ou de formation, ou se joindre à la population active, ou les deux. Ils ont les connaissances, les compétences et les comportements, traditionnels et contemporains nécessaires pour être des citoyens du monde qui contribuent à la vie sociale, participent à la vie politique et connaissent la prospérité économique. Tous les élèves de l'Ontario ont une connaissance et une compréhension des traditions, de la culture et des perspectives traditionnelles et contemporaines des Premières Nations, des Métis et des Inuits.

Introduction



Le Ministère continue de se concentrer sur l'atteinte de deux objectifs principaux d'ici l'année 2016, c.-à-d. améliorer le rendement et le bien-être des élèves des Premières Nations, métis et inuits et réduire l'écart entre le rendement des élèves autochtones et celui de « tous les autres élèves »¹.

Nous avons remporté de nombreux succès pendant la mise en œuvre des engagements clés indiqués dans le Cadre. Les relations et les partenariats avec les conseils scolaires, les écoles, les parents, le personnel enseignant, les communautés et les organismes des Premières Nations, des Métis et des Inuits se sont renforcés; des initiatives de collaboration ont amélioré les soutiens ciblés offerts aux élèves et au personnel enseignant; les connaissances et la sensibilisation concernant la culture, l'histoire, les traditions et les perspectives des Premières Nations, des Métis et des Inuits ont augmenté dans l'ensemble du système d'éducation de la province.

Nous avons réalisé de nombreux accomplissements depuis le lancement de la Stratégie d'éducation autochtone et du Cadre en 2007. Le Ministère sait cependant qu'il y a encore beaucoup de travail à faire dans la prochaine phase de mise en œuvre.

Beaucoup d'élèves des Premières Nations, métis et inuits obtiennent d'excellents résultats scolaires. Cependant, les premières données provinciales sur le rendement des élèves autochtones (fondées sur l'auto-identification de ces élèves) indiquent un écart constant entre les niveaux de rendement des élèves autochtones et celui de tous les autres élèves. En particulier, pendant l'année scolaire 2011-2012 :

1. Dans ce document, l'expression « tous les autres élèves » désigne les élèves des écoles de langue anglaise et de langue française de l'Ontario financées par les fonds publics, y compris ceux qui se sont auto-identifiés et le reste de la population, ce qui inclut les élèves autochtones et ceux qui ne se sont pas auto-identifiés.



- Les résultats aux tests de l'Office de la qualité et de la responsabilisation en éducation (OQRE) en lecture de 3^e et de 6^e année montrent des écarts variant de 5 à 33 points de pourcentage entre les élèves des Premières Nations, métis et inuits, et les élèves des écoles de langue anglaise et française ayant atteint ou dépassé la norme provinciale;
- Les résultats des tests de l'OQRE en écriture de 3^e et de 6^e année montrent des écarts allant de 8 à 35 points de pourcentage avec les élèves ayant atteint ou dépassé la norme provinciale;
- Les résultats des tests de l'OQRE en mathématiques de 3^e et de 6^e année chez les élèves des Premières Nations, métis et inuits vont de 6 à 51 points de pourcentage en dessous des résultats des élèves des écoles de langue anglaise et française;
- Les résultats des élèves des Premières Nations, métis et inuits aux tests de l'OQRE en mathématiques de 9^e année indiquent un écart allant jusqu'à 19 points de pourcentage;
- Le nombre d'élèves des Premières Nations, métis et inuits ayant réussi le Test provincial de compétences linguistiques (TPCL) varie considérablement, l'écart allant de 26 points de pourcentage en dessous du nombre d'élèves des écoles de langue française à 4 points de pourcentage au-dessus du nombre d'élèves des écoles de langue anglaise;
- Le pourcentage des élèves des Premières Nations, métis et inuits ayant accumulé au moins huit crédits en 9^e année se situe entre 10 et 24 points de pourcentage sous la moyenne provinciale.

Dès que les premières données sur le rendement des élèves s'identifiant comme Autochtones sont connues, le Ministère et les conseils scolaires, en collaboration avec les partenaires autochtones et des intervenants clés en éducation, peuvent continuer de parfaire leurs stratégies et d'élaborer de nouvelles initiatives en vue de réduire les écarts de rendement et d'améliorer le rendement et le bien-être des élèves des Premières Nations, métis et inuits.

La voie de l'avenir



Dans *De solides bases : Deuxième rapport d'étape sur la mise en œuvre du Cadre d'élaboration des politiques de l'Ontario en éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuits*, publié à l'automne 2013, le Ministère s'est engagé à produire un plan provincial de mise en œuvre qui mise sur la Stratégie d'éducation autochtone.

Le but de ce document est de déterminer des stratégies et des actions qui appuieront la mise en œuvre du Cadre dans les écoles et les conseils scolaires de 2013 à 2016.

Pour la première année, les actions sont regroupées en fonction des mesures du rendement indiquées dans le Cadre. Pour les deux années suivantes, le Ministère et les conseils scolaires continueront d'instaurer les actions et stratégies prévues pour la première année, tout en mettant l'accent sur les domaines prévus pour les 2^e et 3^e années.

Le Ministère demeure convaincu de l'importance de la collaboration fructueuse avec ses partenaires des Premières Nations, métis et inuits, les intervenants clés en éducation et d'autres ministères provinciaux pour améliorer le rendement et le bien-être des élèves des Premières Nations, métis et inuits.

La mise en œuvre du Cadre dans les conseils et les écoles se déroulera dans un contexte qui tient compte :

- de la diversité culturelle et géographique ainsi que de la taille des populations des Premières Nations, métisses et inuites dans les conseils scolaires de la province et s'aligne sur les principes de l'équité et de l'inclusion. Le Ministère est aussi conscient que la mise en œuvre de la politique d'auto-identification volontaire confidentielle des élèves autochtones, la collecte des données ainsi que leur utilisation dans les conseils scolaires sont à des stades différents.



- Par exemple, dans leur plan d'amélioration du conseil chaque conseil scolaire affectera des ressources aux écoles comptant de nombreux élèves qui se sont auto-identifiés comme Premières Nations, Métis ou Inuits et/ou basera cette allocation sur les besoins de chaque école et de ses élèves.
- du fait que les partenariats avec les parents, les communautés et les organismes des Premières Nations, métis et inuits sont essentiels pour continuer à aider les élèves autochtones.
 - Par exemple, les conseils scolaires continueront de renforcer la participation des parents, des communautés et des organismes partenaires autochtones à leur travail de mise en œuvre de stratégies de soutien pour les élèves autochtones et continueront de communiquer les résultats de ce travail.
- du fait que les conseils scolaires, les écoles et les communautés autochtones bénéficient tous de l'échange mutuel d'informations, et que cet échange contribue à son tour à renforcer l'établissement de relations productives et réciproques, l'engagement et la collaboration pour assurer la réussite des élèves autochtones.
 - Par exemple, les conseils scolaires continueront d'établir des processus formels comme les comités consultatifs des Premières Nations, métis et inuits pour appuyer la mise en œuvre locale du Cadre en établissant des relations avec leurs communautés, en échangeant des renseignements, en recensant des pratiques prometteuses et en intensifiant la collaboration.

Une des composantes essentielles du plan de mise en œuvre est l'harmonisation des initiatives et des stratégies clés du Ministère, axées sur l'intégration des buts du Cadre, avec les plans du Ministère et des conseils scolaires.

Le Ministère continuera d'allouer des fonds aux conseils scolaires pour appuyer des initiatives de mise en œuvre du Cadre, y compris l'établissement de partenariats et la collaboration.



Première année : Stratégies et actions pour 2013-2014

Le plan de mise en œuvre de la première année est organisé en fonction des dix mesures du rendement énoncées dans le Cadre. Ces mesures serviront d'indicateurs clés pour le suivi de la mise en œuvre.

Utilisation des données pour appuyer le rendement des élèves (Mesures du rendement 1 à 4)

1. MR 1. Augmentation notable du pourcentage des élèves des Premières Nations, métis et inuits qui atteignent les normes provinciales lors des évaluations en lecture, en écriture et en mathématiques effectuées à l'échelle de la province.
2. MR 2. Augmentation notable des Premières Nations, des Métis et des Inuits, au sein du personnel enseignant et non enseignant, dans les conseils scolaires de l'Ontario.
3. MR 3. Augmentation notable du taux d'obtention du diplôme des élèves des Premières Nations, métis et inuits.
4. RM 4. Amélioration substantielle du rendement des élèves des Premières Nations, métis et inuit.

Le ministère de l'Éducation :

- continuera de collaborer avec les partenaires autochtones et les intervenants clés en éducation afin de communiquer les progrès réalisés dans l'amélioration du rendement et du bien-être des élèves des Premières Nations, métis et inuits et la réduction de l'écart de rendement;
- continuera d'appuyer les conseils scolaires dans leur planification de l'amélioration afin de cibler des ressources et des soutiens qui aideront à améliorer l'engagement, l'apprentissage, le rendement et le bien-être des élèves des Premières Nations, métis et inuits;
- continuera d'élaborer des stratégies et des ressources en collaboration avec les partenaires des Premières Nations, métis et inuits et des intervenants clés en éducation, en mettant l'accent sur la fluidité des transitions des élèves des Premières Nations, métis et inuits depuis leurs premières années d'études jusqu'au palier postsecondaire;
- relèvera des occasions d'apprentissage et fournira un appui financier afin d'augmenter la participation des élèves des Premières Nations, métis et inuits à des programmes et stratégies de la réussite des élèves qui se sont révélés efficaces;
- intensifiera l'analyse, l'utilisation et la diffusion des données sur l'auto-identification afin d'assurer un suivi du rendement des élèves autochtones, d'élaborer des stratégies fondées sur les réussites et de relever des pratiques prometteuses pour réduire les écarts de rendement;





- travaillera de concert avec des partenaires autochtones et d'autres intervenants en éducation pour établir des cibles de rendement auxquelles les élèves qui se sont auto-identifiés peuvent aspirer, afin d'améliorer leur rendement et ainsi réduire les écarts;
- travaillera avec les conseils scolaires pour promouvoir l'analyse et l'utilisation efficace des données sur le rendement des élèves qui se sont auto-identifiés comme Premières Nations, Métis et Inuits;
- maintiendra l'engagement provincial, et encouragera la collaboration des conseils scolaires et des écoles avec les communautés et les partenaires autochtones locaux afin d'explorer des possibilités d'échange de données et d'établir ainsi une perspective commune de l'auto-identification des élèves autochtones et d'augmenter le nombre d'élèves et de familles qui s'identifient comme Autochtones;
- continuera l'engagement provincial, et encouragera la collaboration des conseils et des écoles avec les communautés et les partenaires autochtones locaux afin d'explorer des possibilités d'échange de données et d'établir ainsi une vision commune de la démographie, des succès et des défis des élèves autochtones;
- mobilisera les recherches actuelles, y compris celles menées par des chercheurs autochtones, et déterminera de nouvelles priorités de recherche;
- discutera avec les partenaires en éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuits et des intervenants clés, y compris des représentants du personnel enseignant et non enseignant, de l'élaboration de lignes directrices stratégiques pour l'auto-identification volontaire confidentielle chez les membres du personnel.

Les conseils scolaires :

- recenseront, dans le cadre du processus de planification des conseils, des ressources et des soutiens qui amélioreront l'engagement, l'apprentissage et le bien-être des élèves des Premières Nations, métis et inuits;
- recueilleront, analyseront et publieront des données sur les élèves qui s'identifient comme Autochtones afin d'éclairer des stratégies ciblées qui amélioreront le rendement et la réussite de ces élèves;
- travailleront avec les parents et les communautés des Premières Nations, métis et inuits pour faire mieux comprendre l'auto-identification des élèves autochtones et augmenter le nombre d'élèves et de familles qui choisissent de s'auto-identifier;

- travailleront de concert avec les parents, les communautés et les organismes locaux des Premières Nations, métis et inuits afin d'explorer des possibilités d'échanger des données en vue d'établir une perspective commune de la démographie, des réussites et des défis des élèves autochtones;
- amélioreront la participation des élèves des Premières Nations, métis et inuits à des programmes et services qui se sont révélés efficaces.



Appuyer les élèves (Mesures du rendement 5 et 6)

5. MR 5. Amélioration substantielle de l'estime de soi des élèves des Premières Nations, métis et inuits.
6. MR 6. Collaboration accrue entre les administrations scolaires des Premières Nations et les conseils scolaires pour veiller à ce que les élèves des Premières Nations dans les collectivités des Premières Nations reçoivent la préparation nécessaire pour réussir quand ils passent dans des écoles financées par la Province.

Le ministère de l'Éducation :

- continuera de collaborer avec d'autres ministères provinciaux pour concevoir une approche intégrée propre à promouvoir la santé, y compris la santé mentale et le bien-être des élèves des Premières Nations, métis et inuits;
- relèvera des occasions d'accroître la participation aux cours de langues autochtones et d'études des Premières Nations, métis et inuits;
- continuera de promouvoir l'amélioration des connaissances et de la sensibilisation concernant la culture, l'histoire, les traditions et les perspectives des Premières Nations, des Métis et des Inuits chez tous les élèves;
- continuera de déterminer et de financer des initiatives qui augmenteront les occasions des élèves des Premières Nations, métis et inuits de s'exprimer, de s'engager et de participer à des activités de mentorat par les pairs;
- poursuivra un dialogue avec les partenaires des Premières Nations, métis et inuits pour déterminer des possibilités de collaboration et de renforcement des capacités;
- continuera de fournir aux communautés des Premières Nations et aux conseils scolaires des possibilités de mettre en œuvre avec succès des ententes de financement de l'éducation (tel qu'il l'a fait, par exemple, en apportant son appui à l'élaboration du guide de l'entente relative aux services d'éducation [droits de scolarité]);
- continuera de travailler avec le gouvernement fédéral, les conseils scolaires et les communautés des Premières Nations pour créer des programmes de transition et des soutiens pour les élèves qui passent des écoles des Premières Nations à des écoles financées par la Province;

- élargira l'accès des organismes des Premières Nations, métis et inuits à la Banque de ressources éducatives de l'Ontario (BREO) et au Système de gestion de l'apprentissage (SGA) de l'Ontario par l'entremise de la Stratégie d'apprentissage électronique de l'Ontario.

Les conseils scolaires :

- incluront davantage les besoins et les expériences des élèves des Premières Nations, métis et inuits dans leurs initiatives et celles des conseils scolaires et des écoles afin de promouvoir la sécurité et la tolérance dans les écoles;
- augmenteront les possibilités des élèves des Premières Nations, métis et inuits de s'exprimer, de s'engager et de participer à des activités de mentorat par les pairs;
- travailleront en collaboration avec des partenaires communautaires pour relever et aborder des sujets touchant la santé, y compris la santé mentale et le bien-être des élèves des Premières Nations, métis et inuits;
- augmenteront les possibilités d'apprentissage des langues autochtones et d'études autochtones en se basant sur la démographie locale et les besoins des élèves et des communautés;
- se concentreront sur la réussite de la transition des élèves des Premières Nations, métis et inuits;
- continueront de travailler avec les Premières Nations locales pour mettre en œuvre des ententes sur les services d'éducation et faciliter les transitions des élèves des Premières Nations.



Appuyer le personnel enseignant (Mesure du rendement 7)

7. MR 7. Satisfaction accrue des éducatrices et éducateurs des écoles financées par la province quant aux activités et aux ressources de perfectionnement professionnel prévues pour les aider à mieux servir les élèves des Premières Nations, métis et inuits.

Le ministère de l'Éducation :

- améliorera les connaissances et la sensibilisation concernant la culture, l'histoire, les traditions et les perspectives des Premières Nations, des Métis et des Inuits par le biais d'un curriculum et des ressources respectueuses de la culture, d'un perfectionnement professionnel, de la formation et de l'engagement communautaire;
- ciblera des occasions pour partager des pratiques prometteuses et des ressources respectueuses de la culture et appropriées pour mieux répondre aux besoins d'apprentissage des élèves des Premières Nations, métis et inuits;
- recensera des possibilités de tirer parti du Programme d'insertion professionnelle du nouveau personnel enseignant (PIPNE) et de moderniser le programme de formation à l'enseignement afin d'améliorer les connaissances et la sensibilisation du personnel enseignant concernant la culture, l'histoire, les traditions et les perspectives des Premières Nations, des Métis et des Inuits, et de promouvoir ainsi l'amélioration du rendement et du bien-être des élèves autochtones;
- relèvera des possibilités de tirer parti du Cadre de leadership de l'Ontario (CLO) et de la Stratégie de leadership de l'Ontario (SLO) pour renforcer la capacité de leadership dans les domaines de la culture, de l'histoire, des traditions et des perspectives des Premières Nations, des Métis et des Inuits, et d'aider ainsi à améliorer le rendement et le bien-être des élèves autochtones et à réduire les écarts de rendement;
- évaluera les possibilités de perfectionnement professionnel ainsi que la satisfaction et la capacité du personnel enseignant de servir plus efficacement les élèves des Premières Nations, métis et inuits.

Les conseils scolaires :

- faciliteront les occasions de perfectionnement professionnel du personnel enseignant afin de l'aider à incorporer une pédagogie appropriée à la culture dans ses pratiques et appuyer ainsi le rendement, le bien-être et la réussite des élèves autochtones;
- fourniront des occasions de perfectionnement professionnel qui permettent au personnel enseignant et aux dirigeants des conseils scolaires d'améliorer leurs connaissances et leur sensibilisation à la culture, à l'histoire et aux traditions et perspectives autochtones et d'améliorer leur capacité d'aider plus efficacement les élèves autochtones;
- accorderont une importance accrue à l'éducation autochtone en invitant des dirigeants de l'éducation autochtone à participer à des activités régionales du Secrétariat de la littératie et de la numératie, à des initiatives visant la réussite des élèves, et à d'autres activités d'apprentissage professionnel.



Renforcement de l'engagement et de la sensibilisation (Mesures du rendement 8, 9 et 10)

8. MR 8. Participation accrue des parents des Premières Nations, métis et inuits à l'éducation de leurs enfants.
9. MR 9. Augmentation des occasions de partage des connaissances, de collaboration et de règlement des problèmes entre les collectivités autochtones, les gouvernements et les administrations scolaires des Premières Nations, les écoles, les conseils scolaires et le ministère de l'Éducation.
10. MR10. Intégration de possibilités pédagogiques qui permettent d'améliorer de manière significative la sensibilisation à la richesse et à la diversité de la culture et de l'histoire des Premières Nations, des Métis et des Inuits

Le ministère de l'Éducation :

- continuera d'encourager les conseils scolaires à faire appel à des partenaires et communautés autochtones pour explorer des possibilités d'utilisation et d'échange de données;
- augmentera les possibilités de formation professionnelle du personnel des conseils scolaires et du Ministère afin de faciliter l'apprentissage et la sensibilisation à la culture, à l'histoire, aux traditions et aux perspectives des Premières Nations, des Métis et des Inuits;
- améliorera l'engagement des partenaires autochtones pour intégrer les perspectives des Premières Nations, des Métis et des Inuits dans la révision continue des programmes-cadres et fournir de la formation sur la mise en œuvre du nouveau curriculum;
- élaborera, en collaboration avec des partenaires autochtones et des intervenants clés en éducation, des ressources professionnelles qui tiendront compte des besoins d'apprentissage des élèves des Premières Nations, métis et inuits;
- continuera d'élaborer, en collaboration avec des partenaires autochtones et des intervenants clés en éducation, des ressources sur l'engagement des parents axées sur les familles des Premières Nations, métisses et inuites.

Les conseils scolaires :

- interviendront auprès des parents, des communautés et des organismes des Premières Nations, métis et inuits pour améliorer la compréhension de l'auto-identification des élèves autochtones afin d'augmenter le nombre d'élèves et de familles qui choisissent de s'identifier comme Autochtones;
- collaboreront avec les parents et les communautés des Premières Nations, métis et inuits pour améliorer les communications concernant les progrès dans le rendement, le bien-être et la réussite des élèves autochtones.





Deuxième et troisième années : Stratégies et actions pour 2014-2015 et 2015-2016

Le ministère de l'Éducation :

- continuera d'agir auprès des partenaires et communautés des Premières Nations, métis et inuits et des intervenants clés en éducation pour recenser les pratiques prometteuses et cibler des initiatives qui amélioreront le rendement et le bien-être, et combleront l'écart entre le rendement des élèves autochtones et celui de tous les autres élèves;
- explorera et relèvera, en collaboration avec les partenaires des Premières Nations, métis et inuits et des intervenants clés en éducation, des indicateurs supplémentaires du rendement des élèves;
- relèvera et définira, en collaboration avec des partenaires des Premières Nations, métis et inuits et des intervenants clés en éducation, des indicateurs pour mesurer le bien-être et l'estime de soi des élèves autochtones;
- évaluera chaque année les progrès réalisés pour réduire les écarts de rendement des élèves;
- continuera de déterminer et de financer des initiatives ciblées fondées sur des preuves recueillies tout au long de la mise en œuvre du plan et de l'évaluation des pratiques;
- appuiera les possibilités d'augmenter le rendement et le bien-être des élèves des Premières Nations, métis et inuits en encourageant les conseils à prendre en compte les besoins de la population scolaire qui s'identifie comme Autochtone dans le processus de planification de l'amélioration des conseils;

- recensera et financera des stratégies supplémentaires pour accroître l'auto-identification volontaire confidentielle des élèves des Premières Nations, métis et inuits;
- continuera de mettre à contribution les écoles, les conseils scolaires et les partenaires des Premières Nations, métis et inuits afin de relever et de communiquer des pratiques prometteuses et des ressources pour améliorer le rendement des élèves des Premières Nations, métis et inuits et combler l'écart de rendement.



Les conseils scolaires :

- analyseront leurs données et celles des écoles afin d'évaluer les progrès réalisés pour réduire l'écart dans le rendement des élèves;
- continueront de cibler et de perfectionner des stratégies qui appuient le rendement et le bien-être des élèves des Premières Nations, métis et inuits;
- intensifieront, dans leur planification stratégique, l'accent sur la promotion de l'auto-identification volontaire confidentielle des élèves des Premières Nations, métis et inuits, afin d'améliorer la réussite et le bien-être de ces élèves et d'aider à combler l'écart de rendement;
- continueront de déterminer et de communiquer des pratiques prometteuses et des ressources pour aider à améliorer le rendement des élèves des Premières Nations, métis et inuits et combler l'écart de rendement.

Suivi des résultats et des progrès



- Les activités et les résultats de la mise en œuvre seront examinés et adaptés en fonction des leçons tirées par le Ministère, les conseils scolaires, les écoles, les partenaires des Premières Nations, métis et inuits et les intervenants clés en éducation pendant la deuxième et la troisième année et après.
- Le Ministère utilisera les données sur l'auto-identification des élèves pour évaluer et déterminer l'impact des activités de mise en œuvre.
- Les conseils scolaires devront continuer à utiliser leurs sources internes de données, y compris les données sur l'auto-identification, pour appuyer les élèves des Premières Nations, métis et inuits dans leurs écoles.
- En 2016, le Ministère publiera le troisième rapport d'étape sur la mise en œuvre du Cadre qui portera sur les points suivants :
 - les progrès réalisés à date dans la mise en œuvre par rapport aux dix mesures du rendement indiquées dans le Cadre;
 - les progrès réalisés dans la réduction des écarts de rendement des élèves par rapport aux premières données de 2011-2012 du rendement des élèves qui s'identifiaient comme Autochtones;
 - les progrès réalisés dans l'élaboration d'indicateurs de l'estime de soi et du bien-être des élèves autochtones.
- Le Ministère indiquera en 2016-2017 le taux d'obtention du diplôme au bout de cinq ans des élèves qui s'identifient comme Autochtones et mesurera les progrès les années suivantes par rapport à ce taux de base.

Vers les objectifs de la Stratégie d'éducation autochtone



L'éducation autochtone demeure une priorité clé du ministère de l'Éducation.

Le Ministère et les conseils scolaires, de concert avec les partenaires des Premières Nations, métis et inuits, s'entendent pour dire que la collaboration progressive et les soutiens particuliers ont établi les conditions de la réussite future et qu'il est possible de faire de grands progrès.

Le Ministère demeure déterminé à veiller à ce que chaque élève des Premières Nations, métis et inuit bénéficie de chaque possibilité de réussir. Il continuera de collaborer avec les conseils scolaires de district, les partenaires des Premières Nations, métis et inuits et d'autres intervenants clés en éducation pour renforcer les succès remportés jusqu'à présent.